

Département : Haute Savoie
Canton : BONNEVILLE
Commune : ST JEAN DE THOLOME
Arrêté n°2020/48

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre les travaux de tirage de câbles sur le réseau aérien télécom du « Chef lieu » à La Grosse Pierre »,

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 4 au lundi 18 janvier 2021 inclus, la circulation des véhicules se fera en alternat sur l'ancienne voie communale n°2 au lieu dit Chez Baron.

Article 2 :

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM.

Article 3:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – Saint Jeoire,
- Aux entreprise EIFFAGE ENERGIE TELECOM et RESEAU BL.

A Saint Jean de Tholome le 22 décembre 2020,
Le Maire,
Sabrina ANCEL.

